Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série L

2024/438

31.1.2024

DÉCISION (UE) 2024/438 DU CONSEIL

du 29 janvier 2024

portant nomination d'un membre du Comité des régions, proposé par la République fédérale d'Allemagne

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 305,

vu la décision (UE) 2019/852 du Conseil du 21 mai 2019 arrêtant la composition du Comité des régions ([1]),

vu la proposition du gouvernement allemand,

considérant ce qui suit:

(1) Conformément à l'article 300, paragraphe 3, du traité, le Comité des régions est composé de représentants des collectivités régionales et locales qui sont soit titulaires d'un mandat électoral au sein d'une collectivité régionale ou locale, soit politiquement responsables devant une assemblée élue.

(2) Le 26 mai 2021, le Conseil a adopté la décision (UE) 2021/878 ([2]) portant nomination d'un membre du Comité des régions, proposé par la République fédérale d'Allemagne.

(3) Un siège de membre du Comité des régions est devenu vacant à la suite de la démission de M[me] Melanie HUML.

(4) Le gouvernement allemand a proposé M. Eric BEIßWENGER, représentant d'une collectivité régionale qui est titulaire d'un mandat électoral au sein d'une collectivité régionale, *Staatsminister, Bayerische Staatsregierung* (ministre d'État du Land de Bavière), en tant que membre du Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2025,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

M. Eric BEIßWENGER, représentant d'une collectivité régionale qui est titulaire d'un mandat électoral, *Staatsminister, Bayerische Staatsregierung* (ministre d'État du Land de Bavière), est nommé membre du Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2025.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le 29 janvier 2024.

Par le Conseil
La présidente
H. LAHBIB

([1]) JO L 139 du 27.5.2019, p. 13.
([2]) Décision (UE) 2021/878 du Conseil du 26 mai 2021 portant nomination d'un membre du Comité des régions, proposé par la République fédérale d'Allemagne (JO L 192 du 1.6.2021, p. 13).